

## DECLARATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'ENVIRONNEMENT A L'OCCASION DE LA 27<sup>ème</sup> JOURNEE INTERNATIONALE D'ACTION POUR LES RIVIERES

Nous, acteurs de la Société Civile, défenseurs des droits de l'environnement réunis ce jeudi 14 mars 2024, à l'initiative de la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique, CORAP en sigle, et à l'occasion de la 27<sup>ème</sup> Journée Internationale d'Action pour les Rivières. Le thème pour cette année est : « **L'eau pour tous** ».

Après avoir effectué une randonnée sur le fleuve Congo et visité les populations riveraines de l'Île Mongole. Des échanges ont eu lieu avec les experts du secteur de l'eau, les acteurs œuvrant dans les ONG, les communautés riveraines, ainsi que les pêcheurs. Les constats suivants ont été faits :

- Le fleuve Congo, à l'instar de tous les autres cours d'eau de la RDC, est transformé en poubelle dans lequel on jette toutes sortes de déchets qu'ils soient liquides ou solides toxiques, biodégradables et non biodégradables ;
- La population Congolaise assiste avec impuissance à la dégradation de nos cours d'eau sans penser aux conséquences néfastes que ce comportement irresponsable aura sur la situation environnementale du pays ;
- Les pluies abondantes qui sont tombées dans certaines provinces durant les mois de décembre 2023 et de janvier 2024 n'ont pas été les seules responsables des inondations qui ont plongé la population en général et certains ménages, en particulier, dans le désarroi ;
- Ces inondations ont été également dues aux constructions anarchiques et à une urbanisation sauvage ;
- Les institutions chargées de la gestion des ressources en eau sont abandonnées, sans avoir les moyens suffisants pour effectuer correctement le travail attendu du monitoring et de l'observation permanente du comportement des cours d'eau.
- L'insuffisance de l'actuel cadre légal du secteur de l'eau sur la problématique de la gestion durable des ressources en eau.

Eu égard à ce qui précède, les activistes et défenseurs des droits de l'environnement de la RDC, recommandent :

### Au Gouvernement

- D'identifier les sites les plus sécurisés où il peut déplacer les populations et les ménages qui occupent encore les sites inondables ;



Corap



Corap RdCongo



Corap



Corap Congo



Emmamus023@gmail.com,  
corapreforme2014@gmail.com

- De déplacer toutes les populations qui ont construit dans les zones inondables et sur les grands collecteurs des eaux pour les installer dans les sites plus sécurisés ;
- De former une Police de la protection de l'environnement chargée de traquer tous les actes d'incivisme écologique posés à l'égard des cours d'eau ;
- De favoriser la construction des stations d'épuration des eaux usées dans les villes du pays afin de réduire la pollution des cours d'eau ;
- De doter tous les services de l'Etat chargés de la gestion durable des eaux tels que la Régie des Voies Fluviales, la CVM, etc. de tous les moyens nécessaires pour assurer la bonne gestion des ressources en eaux du pays ;
- De veiller à l'application des lois touchant au secteur de l'eau, plus précisément la loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau et de prendre des mesures d'application ;
- D'accompagner les provinces et les ETD dans le développement des infrastructures énergétiques solaires et hydroélectriques de petite et moyenne taille en lieu et place de se focaliser sur des grands projets hydroélectriques qui auront des impacts irréremédiables sur l'environnement

#### **A la Société Civile**

- Organiser une campagne de sensibilisation en faveur de la protection de l'environnement et la protection des cours d'eau ;
- De mettre en place un Observatoire pour la surveillance de la gestion des ressources en eau de la RDC ;
- De dénoncer toute personne physique ou morale qui se distinguerait dans la pollution de l'environnement en République Démocratique du Congo.

Annexe : Liste des Participants.

Fait à Kinshasa, le 14 mars 2024


 Pour la CORAP :  
  
 Emmanuel MUSUYU  
 Secrétaire Exécutif